



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Le Directeur Général

Cotonou, le **25 MAI 2020**.....

NOTE CIRCULAIRE

A tous

- Opérateurs Economiques
- Commissionnaires en Douane Agréés
- Transitaires mandataires

N° 3226 /DGDDI/DBP

Objet : Démarrage de la phase pilote de la délivrance des certificats d'origine ordinaires dans le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).

Référence : Lettre N° 09/PR/COM/SEC du 20 mai 2020.

Faisant suite à la lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer du démarrage, le mercredi 27 Mai 2020, de la phase pilote de la délivrance des certificats d'origine ordinaires dans le GUCE.

Cette première phase débutera par les exportations par voie maritime avec les entreprises ci-après :

- ATRAL;
- BOLLORE AFRICA LOGISTICS BENIN;
- CBCT;
- FLUDOR;
- KNAR BENIN;
- LABEL COTON BENIN;
- SOBETRACO.

En conséquence, pour compter de cette date, les entreprises pilotes sont priées de soumettre rigoureusement toutes leurs demandes de certificats d'origine ordinaires via le Guichet Unique du Commerce Extérieur accessible à l'adresse <https://guce.gouv.bj>.

Je vous informe que, conformément à la réglementation en vigueur, l'obtention du certificat d'origine ordinaire est subordonnée à la transmission de la **facture de vente** et de l'**engagement de change dument signé par la banque** (si applicable).

De plus, les deux signataires du certificat d'origine ordinaire dématérialisé sont le Directeur Général du Commerce (DGC) et le Directeur de la Législation et des Relations Internationales (DLRI) de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

Par ailleurs, afin d'éviter la double délivrance dudit document et tout désagrément, à compter de cette même date, la Direction Générale du Commerce annulera dans le GUOCE et traitera dans le GUCE les demandes de certificats d'origine ordinaires soumises :

- par les Commissionnaires Agréés en Douane pilotes (ATRAL, BOLLORE AFRICA LOGISTICS BENIN, CBCT et SOBETRACO) quel que soit l'exportateur ;
- pour les exportateurs pilotes (FLUDOR, KNAR BENIN et LABEL COTON) quel que soit le Commissionnaire en Douane Agréé.

Seuls les certificats d'origine ordinaires délivrés dans le GUCE seront considérés pour les transactions initiées à partir du mercredi 27 mai 2020 ou celles préalablement initiées mais non annoncées dans le GUOCE.

J'invite chacun au respect strict des présentes dispositions.


Dr Charles Inoussa SACCA BOCO. -

COPIES :

- MEF

« A T C R »

